

2.1 - Conduire et animer une charte

Objectifs

Pour favoriser des comportements et des activités respectueux de l'environnement, une charte ou un code de bonne conduite peuvent être élaborés avec le concours des partenaires. Chacun prend ainsi la responsabilité de proposer des mesures de préservation, de sensibilisation... et s'y engage.

Principe

Charte et code de bonne conduite sont tous deux des outils de gestion proposés par des signataires volontaires et les engageant. Une charte est bilatérale, voire multilatérale, alors que le code de bonne conduite est un engagement unilatéral des pratiquants, même si il peut être réalisé en partenariat ou à l'initiative d'un gestionnaire.

Méthode

- S'identifier

L'analyse du contexte est nécessaire, en particulier pour éviter les redondances et la confusion entre plusieurs démarches analogues. Les acteurs susceptibles d'être intéressés, voire demandeurs, pourront être identifiés plus facilement. Comme pour toute concertation, il est indispensable que la légitimité de l'animateur (ou du médiateur) soit reconnue par tous, d'autant qu'il est, souvent, le rédacteur.

Charte de la plongée sous-marine dans les eaux du Parc national de Port-Cros et outil pédagogique pour suivre le sentier sous-marin de Port-Cros

- Se concerter et décider

L'ensemble des partenaires doit en premier lieu définir les objectifs précis et les points sur lesquels vont porter les engagements. La rédaction des différents articles peut ensuite commencer, en concertation et toujours en relation avec les enjeux identifiés sur le site ou le territoire. La signature de la charte est un moment fort où les partenaires s'engagent officiellement. Pour pérenniser l'outil, il faut prévoir dès ce stade les moyens de suivi de sa mise en oeuvre et d'évaluation de ses résultats (influence sur les comportements, retombées positives, indicateurs biologiques de gestion...).

- Mettre en oeuvre

Attention, la rédaction concertée d'un document demande nécessairement du temps, en particulier pour les allers et retours entre les parties. Pour fonctionner, cette démarche suppose également une bonne entente et un respect mutuel entre les acteurs. De là, peut dépendre leur engagement ultérieur dans l'application de la charte. Parfois, la charte peut aboutir à une réglementation voulue par tous, encadrée par un dispositif réglementaire (arrêté du préfet, du directeur de parc national...).

- Faire connaître et évaluer

La sensibilisation est un outil à privilégier pour l'application d'une charte ou d'un code de bonne conduite : son efficacité dépend en partie de l'information du public concerné et du grand public. Des supports pédagogiques tels plaquettes, panneaux, autocollants, posters, DVD, site web peuvent être envisagés, ainsi que la communication par les médias. Cet affichage permet aux professionnels de valoriser leurs produits sur le marché.

Voir fiches 2.2, 3.1, 3.2, 3.3

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB